

FICHES DE DONNEES DE SECURITE LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML
Numéro du produit	4, 628, 324, ZP
Identification interne	AHAGLYR_EU; AHAG500LYR_SI; AHAG500LYR_SC; AHAG500LYR_EE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées	Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	LYRECO Rue du 19 mars 1962, F-59770 MARLY FRANCE
-------------	---

+33 (0) 3 27 23 64 00

msds@lyreco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+33 (0) 3 27 23 64 00 This number is serviced during office hours only
--------------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

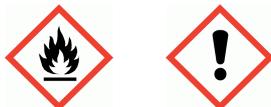
Classification

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	---

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ETHANOL		60-100%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	
GLYCERINE		<1%
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Non classé.	-	
PROPYLENE GLYCOL		<1%
Numéro CAS: 57-55-6	Numéro CE: 200-338-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Non classé.	-	

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

CYCLOHEXANE		<1%
Numéro CAS: 110-82-7	Numéro CE: 203-806-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463273-41-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 STOT SE 3 - H336 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Aucun ingrédient classé, ou soumis à des limites d'exposition professionnelle, présent au-dessus des niveaux de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter symptomatiquement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

GLYCERINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m³

PROPYLENE GLYCOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 150 ppm 474 mg/m³

CYCLOHEXANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 300 ppm 1050 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 375 ppm 1300 mg/m³

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Non pertinent.

Protection des yeux/du visage Non pertinent.

Protection des mains Sans objet.

Autre protection de la peau et du corps

Mesures d'hygiène

Protection respiratoire Non pertinent.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Alcool.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 80°C/176°F @

Point d'éclair 22°C/71.6°F (Coupelle fermée).

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non disponible. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Informations toxicologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 200

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 20 000

Espèces Lapin

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité aiguë - poisson LC50, 48 hours, 48 heures: 8140 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: > 9268 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours, 72 heures: 5000 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1170
N° ONU (IMDG)	1170
N° ONU (ICAO)	1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (IMDG)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (ICAO)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
Nom d'expédition (ADN)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
----------------	---

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID	3
-------------------	---

Classe IMDG	3
-------------	---

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO	3
----------------------	---

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
------------------------------	----

Groupe d'emballage (IMDG)	II
---------------------------	----

Groupe d'emballage (ICAO)	II
---------------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
-----	----------

Code de consignes d'intervention d'urgence	•2YE
--	------

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
---	----

Code de restriction en tunnels	(D/E)
--------------------------------	-------

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).
Législation UE	Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée. Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Publié par	Grace Claypole
Date de révision	20/04/2015
Révision	4
Numéro de FDS	20898
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

LYRECO BACTERICIDAL HAND GEL PUMP 500ML

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.